

Réponse à la FELCO (voir Butletin n° 187) de Xavier North, Délégué Général à la Langue Française et aux Langues de France

11 mai 2006

Monsieur le Président,

Vous réagissez à mon propos d'introduction au dernier numéro des *Langues Modernes*. Je vous en remercie : de tels échanges nous permettent de mieux définir les formes que le plurilinguisme nous paraît devoir prendre dans notre pays, et d'élaborer une ligne d'action.

Je ne mets évidemment dans le mot *primauté* (du français en France) aucune idée de supériorité de nature, il s'agit simplement d'une situation de fait : le français permet à un Breton, à un Corse et à un Martiniquais de se comprendre (et, dans une perspective internationale qui renforce encore la place du français dans le paysage linguistique de la planète, à un Québécois et à un Sénégalais, aussi bien) ; il contribue par ailleurs, pour une part déterminante, à la cohésion nationale. Loin d'exclure et supposant même l'existence des autres langues, cette notion de primauté est une avancée par rapport à l'objectif de langue unique qui a longtemps prévalu, et pourrait devenir un principe organisateur du plurilinguisme dans notre pays : une langue commune, une langue pour tous, élément constant d'un plurilinguisme dont les éléments "optionnels" seraient l'occitan, le basque, un créole, telle langue européenne, etc...

Si les termes de *patrimoine* et d'*héritage* renvoient en effet à une réalité du passé, nous sommes pleinement d'accord pour ne pas réduire les langues de France à cette seule dimension. Toute l'action de la DGLFLF tend au contraire à faire valoir leurs forces de développement. J'en veux pour preuve le passage du dernier rapport au Parlement qui s'y rapporte : "L'essentiel de l'effort [du ministère de la culture] porte sur la création artistique, versant dynamique et porteur d'avenir des cultures régionales ou minoritaires". Dans le même sens, la fiche de présentation diffusée par mes services s'intitule "Les langues de France : un patrimoine méconnu, une réalité vivante". Le projet plurilingue que nous essayons de penser pour la société française doit être à mes yeux sans exclusive, et faire toute leur place aux langues de France parmi les langues vivantes, selon leur spécificité à définir vis-à-vis du français, mais aussi des langues étrangères, dont elles se distinguent à bien des égards.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Xavier North, Délégué général à la langue française et aux langues de France